### **MAIRIE DE METZ**

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 17 décembre 2020

# **DCM N° 20-12-17-5**

<u>Objet</u>: Participation financière au dispositif "Wir Kinder sprechen Deutsch!" de sensibilisation à l'allemand dans les écoles messines.

# Rapporteur: Mme STEMART,

Aux côtés de l'Académie de Nancy-Metz et de l'Université de Lorraine, la Municipalité souhaite favoriser le rayonnement de la langue allemande sur le territoire de l'Académie à travers une initiation à son apprentissage dès l'école primaire.

Soucieuse de développer l'appétence pour la langue du voisin et de viser l'épanouissement de l'enfant, la Ville de Metz a souhaité la mise en place d'un dispositif de sensibilisation à l'allemand en direction des jeunes écoliers. L'Education Nationale souligne l'importance de former aux langues étrangères et ce dès la maternelle, pour développer les compétences des élèves en langues vivantes, et leur apporter enrichissement et ouverture au monde. Enfin, l'Université de Lorraine, qui accueille le premier campus d'étudiants allemands hors Ile-de-France autour du Centre Franco-Allemand de l'Université de Lorraine (CEFALOR), souhaite donner l'opportunité à ses étudiants de partager leur diversité interculturelle franco-allemande avec les jeunes messins.

Débuté en 2018/2019, le dispositif de découverte passionnelle de l'allemand devient cette année "Wir Kinder sprechen Deutsch!" et permet ainsi à des étudiants germanophones de l'Université de Lorraine d'intervenir, en lien avec l'Académie de Nancy-Metz, dans les classes maternelles de la ville de Metz.

Dans cette perspective, la Ville de Metz propose de soutenir l'Association du Stammtisch Franco-Allemand de Lorraine (ASFALor) - qui regroupe les étudiants des filières franco-allemandes du CFALor de l'Université de Lorraine - pour l'accompagnement de ces étudiants, dans leurs interventions et la réalisation et programmation des ateliers réalisés en classe. Une subvention de 5 000 € permet la mise en place de cette initiation dans 14 classes maternelles messines, programmation susceptible encore d'évoluer en fonction de la crise sanitaire actuelle. La Ville de Metz finance également l'achat du matériel pédagogique spécifique, mis à disposition des écoles pour l'opération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande concernant le projet présenté par l'association,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2018, portant sur l'approbation de la convention avec l'Académie de Nancy-Metz et l'Université de Lorraine pour des actions de "sensibilisation passionnelle" à l'allemand dans les écoles messines,

VU le projet de convention d'objectifs et de moyens joint à la présente,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de garantir aux enfants des conditions optimales d'éducation et de formation,

**CONSIDERANT** la volonté de soutenir les associations qui proposent aux élèves messins des projets favorisant l'accès à l'épanouissement de l'enfant,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de développer une continuité de l'intérêt pour la langue allemande,

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### **DECIDE:**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 5 000 €, au titre de l'année scolaire 2020-2021, à l'Association du Stammtisch Franco-Allemand de Lorraine (ASFALor), pour accompagner les étudiants germanophones et concourir à la réalisation et programmation des ateliers à destination des élèves messins.
- **DE VERSER** une avance à la notification de la convention dans la limite de 50 % du montant précité.
- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens correspondants joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et de moyens ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente opération.

Les crédits pour le premier versement sont inscrits sur l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education Commissions : Commission Enfance et Education Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz, Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 55 Absents : 0 Dont excusés : 0

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20201217-115076-DE-1-1

N° de l'acte : 115076

Délibération rendue exécutoire le 21 décembre 2020 après affichage et transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,